

elle dans le tombeau. J'ai été le dernier roi de France. Adieu.

FABRIQUE D'APOTRES POUR LA CONVERSION DES CANADIENS-FRANCAIS.

Nous voyons par une correspondance insérée dans la Gazette de Québec de mercredi, que le 7 du courant il s'est tenu, en cette cité, une assemblée dans la chapelle des Congrégationalistes, rue du Palais, dont le but est expliqué par la résolution suivante qui y fut adoptée.

« Résolu sur motion du Révérend DAVID MARSH, secondé par R. MIDDLETON, écrivain, de considérer l'ÉTAT MORAL et SPIRITUEL de nos co-sujets CANADIENS-FRANCAIS, et l'IGNORANCE, la SUPERSTITION et l'AVEUGLEMENT qui les entourent, il soit fait au nom de Dieu un effort pour leur amélioration, par la dissémination des Saintes Ecritures, de traités religieux et la prédication de l'Evangile au moyen de COLPORTEURS. »

Il y a longtemps que nous connaissons la bigoterie ridicule et proverbiale des associés de la société des missionnaires pour la conversion des Canadiens-Français, et la publicité donnée à la résolution ci-dessus nous fait vraiment rire du zèle de ces associés tant masculins que féminins, qui ne trouvent rien de mieux pour arracher les Canadiens-Français à l'ignorance, à la superstition que de transformer en apôtres et en prédicateurs de l'évangile, des colporteurs, gens sans aveu. — Ami de la Religion.

Montréal, 3 avril 1848.

M. le Rédacteur,

Si je prends la voie de votre journal pour attirer l'attention sur un fait qui me paraît digne de remarque, n'allez pas croire, je vous prie que je suis de ceux qui voulaient que les ministres actuels eussent préparé toutes les mesures nécessaires et urgentes avant même d'occuper leur siège, de ceux qui voudraient que les ministres d'hier aient déjà rempli les lacunes que la négligence ou l'incapacité de leur prédécesseur ont laissées à remplir; non monsieur, il y a trop à faire, je le sais, et la confusion où on a laissé tous les départements nécessite un plus long délai avant d'être au courant des affaires. Néanmoins, il me semble qu'il est une vacance qu'on laisse un peu trop longtemps ouverte. Je veux parler de la place de député adjoint-général; les applicants ne doivent pas manquer et le choix doit être facile. Et certes si jamais le département de la milice a dû être en activité et en bon état c'est sans doute dans les circonstances actuelles. Quand on voit des insurrections éclater dans presque tous les états de l'Europe, quand vous voyez toutes les puissances sur le qui-vive, qui vous dit que l'Angleterre n'aura pas un rôle à jouer dans le grand drame qui s'annonce, qui vous dit que l'Angleterre n'aura pas besoin de ses troupes pour maintenir l'ordre et la paix dans son île où l'agitation commence déjà à se faire sentir? et alors ne faudrait-il pas lever des milices ou des corps volontaires?

Un propos en parle beaucoup depuis quelque temps de lever ici un corps provincial; on a dit de plus que les Voltigeurs Canadiens devaient être mis sur pied sous le commandement du colonel de Salaberry; on ne pourrait avoir une meilleure idée. En effet, ne serait-il pas à désirer de voir un corps de jeunes canadiens bien disciplinés faire le service de la ville? Le gouvernement y trouverait son compte sous le rapport de l'économie et au cas de besoin, soyez bien persuadé que les voltigeurs d'aujourd'hui ne feraient pas rougir les braves de 1812. Mais M. l'Éditeur il se présente une difficulté bien grande et je pourrais dire insurmontable; ce corps d'après la rumour ne devrait être en activité que pendant 3 mois de l'année; or je vous le demande quel est celui qui, à moins d'être riche et indépendant, pourra ainsi laisser ses affaires pendant une aussi longue période et reprendre ensuite le cours ordinaire de ses occupations—impossible.—Si donc on veut former un corps respectable et effectif il faut qu'il soit permanent et que les personnes qui entreraient dans cette ligne soient décidées à suivre cette nouvelle carrière avec la certitude de se former un état; autrement je ne vois pas la possibilité de trouver ni officiers ni soldats pour ce corps.

MARS.

NOUVELLES D'EUROPE.

Nos lecteurs nous pardonneront si nous publions pélo-mêle et sans ordre les détails sur la Révolution Française que nous trouvons dans les quelques journaux anglais qui nous sont parvenus. La masse des journaux d'Europe n'est pas encore arrivée à Montréal. Nous n'avons pas en main un seul journal de Paris; il nous faut donc tout traduire des feuilles anglaises. Nous serons plus heureux pour notre prochaine feuille, car le télégraphe nous a appris que les journaux d'Europe étaient arrivés hier à Québec. Ils seront ici demain ou après demain et nous les mettrons largement à contribution.

Les extraits que nous publions aujourd'hui mettront nos lecteurs au courant des principaux faits de la révolution en France et de l'état de l'Europe. Nous y ajoutons les suivants. M. Guizot est arrivé en Angleterre le 3 mars, et s'est rendu à Londres. MM. de Montebello, Delessert et Duchâtel sont également arrivés sains et saufs en Angleterre. Les ambassadeurs de Russie, d'Autriche et de Hollande ont demandé à attendre les instructions de leurs gouvernements avant de reconnaître la République Française. Il paraît que dans les journées du 23, 24 et 25 février, Achmet-Pacha, fils de Mehemet-Ali, le Vice-Roi d'Égypte, a combattu avec ardeur dans les rangs du peuple. Nous apprenons aussi avec plaisir que deux jeunes canadiens, MM. Lamothe et Fiset se sont distingués dans ces glorieuses journées par leur courage et leur intrépidité au service de la cause populaire. On assure que le prince Jérôme Bonaparte

va être nommé gouverneur des Invalides. La garde du tombeau de son frère serait ainsi confiée à ses soins.

M. Lambert attaché à la maison du roi Louis-Philippe s'est brulé la cervelle du désespoir, dit-on, de voir la monarchie renversée.

La Duchesse d'Orléans et ses deux fils sont rendus à Emis en Allemagne, où ils ont l'intention de rester jusqu'à nouvel ordre.

M. Lamartine, ministre des affaires étrangères a adressé une circulaire aux agents Diplomatiques de la République Française, qui fait connaître les principes de sa politique à l'avenir. Nous regrettons de ne pouvoir aujourd'hui publier ce document, écrit avec la magnificence élogieuse du poète et de l'auteur des Girondins. En voici quelques extraits:

Monsieurs, vous connaissez les événements de Paris, la victoire du peuple, son héroïsme, sa modération, son apaisement, l'ordre rétabli par le concours de tous les citoyens, comme si, dans cet interrègne des pouvoirs visibles, la raison générale était à elle seule le gouvernement de la France.

La révolution française vient d'entrer ainsi dans sa période définitive. La France est République: la République française n'a pas besoin d'être reconnue pour exister. Elle est de droit naturel, elle est de droit national. Elle est la volonté d'un grand peuple qui ne demande son titre qu'à lui-même. Cependant, la République française, désirant entrer dans la famille des gouvernements institués comme une puissance régulière, et non comme un phénomène perturbateur de l'ordre européen, il est convenable que vous fassiez promptement connaître au gouvernement près duquel vous êtes accrédités les principes et les tendances qui dirigeront désormais la politique extérieure du gouvernement français.

La proclamation de la République française n'est un acte d'agression contre aucune forme de gouvernement dans le monde.

La guerre n'est donc pas le principe de la République française, comme elle en devint la fatale et glorieuse nécessité en 1792. Entre 1792 et 1848, il y a un demi-siècle. Revenir, après un demi-siècle, au principe de conquête de l'Empire, ce serait rétrograder dans le temps. Le monde et nous, nous voulons marcher à la fraternité et à la paix.

La République française n'intentera donc la guerre à personne. Elle n'a pas besoin de dire qu'elle l'acceptera, si on pose des conditions de guerre au Peuple français. La pensée des hommes qui gouvernent en ce moment la France est celle-ci: heureuse la France si on lui déclare la guerre, et si on la contraint ainsi à grandir en force et en gloire, malgré sa modération! Responsabilité terrible à la France si la République déclare elle-même la guerre sans y être provoquée! Dans le premier cas, son génie martial, son impatience d'action, sa force accumulée pendant tant d'années de paix, la rendrait invincible chez elle, redoutable peut-être au-delà de ses frontières. Dans le second cas, elle tournerait contre elle les souvenirs de ces conquêtes, qui désaffectent les nationalités, et elle compromettrait sa première et sa plus universelle alliance; l'esprit des peuples et le génie de la civilisation.

Les traités de 1815 n'existent plus en droit aux yeux de la République française, toutefois, les circonscriptions territoriales de ces traités sont un fait qu'elle admet comme base et comme point de départ dans ses rapports avec les autres nations.

Mais, si les traités de 1815 n'existent plus que comme faits à modifier d'un accord commun, et si la République déclare hautement qu'elle a pour droit et pour mission d'arriver régulièrement et pacifiquement à ces modifications, le bon sens, la modération, la conscience, la prudence de la République existent, et sont pour l'Europe de meilleures et plus honorables garanties que les lettres de ces traités si souvent violés ou modifiés par elle.

Correspondances.

Mlle D. la Rivière-du-Loup, reçue remise; C. D. L. écrivain, Lotbinière, do; A. L. Lotbinière, do; Revd. M. C. Pire, Longueuil, do; Mlle V. L. St. Hyacinthe, do; Ths. E. P. écrivain, Woodstock, N. B. votre abonnement est payé jusqu'au 1er juillet prochain; col. A. C. T. écrivain, d'Eschambault, les journaux et Albums vous seront expédiés régulièrement.

BULLETIN COMMERCIAL.

Montréal, lundi, 3 avril 1848. Alentis.—La potasse se vend 27s 3d et la perlasse 31s 9d par quintal. Il se fait peu d'affaires.

Fleur.—Des ventes pour la consommation ont eu lieu la semaine dernière à 24s et 25s pour la bonne et 23s pour l'inférieure. Blé.—Un lot de 1000 minots et un autre de 1500 minots ont été vendus 5s 6d par 60 lbs., livraison et argent comptant dans 15 jours. Le commerce d'autres produits est stagnant.

PRIX DES MARCHÉS.

Table with 3 columns: Item, Price, and Unit. Includes entries for POTASSE, PERLASSE, FLEURS, GRAIN, and BŒUF.

ETABLISSEMENTS CANADIENS DES TOWNSHIPS

GRANDE ASSEMBLÉE Au Marche Bonsecours MERCREDI 5 AVRIL, à 7 heures et demie Pour adopter les Règlements de l'Association. Mgr. l'Evêque de Montréal, MM. A. N. Morin, L. J. Papineau, C. S. Cherrier et autres, y prendront la parole. DES SIÈGES SERONT RÉSERVÉS POUR LES DAMES 31 mars.

CANAL WELLAND.

AVIS est par le présent donné que le CANAL WELLAND sera ouvert de nouveau au Commerce le DIXIÈME JOUR D'AVRIL prochain. Le nouveau Hâvre au Port Dalhousie sera ouvert aux vaisseaux et on ne fera plus usage de l'ancien Hâvre ni de l'ancienne entrée aux Ecluses. Les maîtres de vaisseaux ne devront plus se diriger vers cette direction pour entrer dans le Canal. Le Phare temporaire qui éclairait ci-devant à l'extrémité de l'ancienne Jetée, sera changé et placé sur la Langue Jétée ou Jetée de l'Ouest du nouveau Hâvre. Les vaisseaux qui s'avanceraient vers le Hâvre, tiendront le long de la Jetée et n'en devieront pas plus de trente verges, jusqu'à ce qu'ils atteignent la position des anciennes ruines. Comme tout le curage du Nouveau Hâvre ne sera pas alors terminé, les boudes du vrai chenal ne seront pas posées avant que le tout soit terminé, faisant ensuite une entrée facile à la nouvelle Ecluse n'ayant pas moins alors de dix pieds d'eau dans toutes les parties. Le Canal a été curé d'un bout à l'autre à la profondeur de neuf pieds d'eau. SAMUEL KEEFER, Ingénieur du Canal Welland. Bureau du Canal Welland, St. Catherine, 23 mars 1848.

ATTENTION SOURCES DE VARENNES A LOUER OU A VENDRE

Des conditions très libérales, et à prendre possession le PREMIER DE MAI prochain, L'ETABLISSEMENT DES SOURCES DE VARENNES, considérablement augmenté cette année, M. BRODEUR, le propriétaire ayant bâti une superbe MAISON A TROIS ETAGES de 96 pieds sur 31, sur la rive, en face de l'ancienne maison. Mr. Brodeur vendrait en même temps à l'acquéreur un terrain de grandeur suffisante pour un bon établissement joignant les sources. S'adresser au propriétaire sur les lieux. Varennes, 11 mars 1848.—dm.

AVIS.

La Société qui a existé entre les Sous-signés sous le nom de JAMES LESLIE & CIE est dissoute à compter de ce jour de consentement mutuel. Toutes dettes dues à ou par la société seront réglées par Henry Starnes, Edward Stuart Leslie et Patrick Leslie, qui continueront les affaires à leur propre compte sous le nom de LESLIE, STARNES & CIE. JAMES LESLIE, HENRY STARNES, EDWARD STUART LESLIE, PATRICK LESLIE. 3 avril 1848.—di.

BAZAR D'ARTICLES DE GOUT DE M. OLLENDORFF.

OU LOTTERIE CI-DEVANT TENUE PAR M. BÉGIN. M. OLLENDORFF a l'honneur d'informer les habitants de Montréal, qu'il vient d'ouvrir un BAZAR D'ARTICLES DE FANTAISIE, Au No. 93, rue Notre Dame, vis-à-vis l'Hôtel de Orr. On offre en vente un grand assortiment de Montres en or et en argent, un bon assortiment de Bijouterie et d'articles plaqués, tels que: Chronomètres plaqués, Huiliers, Paniers à fruits, etc. Aussi, une quantité de meubles de fantaisie, consistant en Secrétaires, Boîtes à ouvrage, Boîtes à toilette pour hommes et pour Dames, et autres articles de goût et de fantaisie qui seront offerts en vente aux prix les plus modiques. Il se propose de vendre le tout sans réserve, vu qu'il se propose de se retirer de ce genre d'affaire. Le Bazar sera ouvert pour les ventes privées, LUNDI, le 3 avril et tous les autres jours suivants. Dans la vue de disposer de tout aussitôt que possible, M. O. ouvrira une

LOTTERIE

Mardi après-midi de 2 heures à 5 heures et de 6 à 9 et en payant UN KEU, on aura la chance de tirer des articles de prix, soit en bijouterie, articles plaqués en argent, meubles de goût ou ornements choisis, ou autres articles de valeur et utiles. Les Dames qui désirent tirer à la lotterie, sont respectueusement priées de se rendre dans l'après-midi, auquel temps on prendra garde que l'appartement ne soit pas trop rempli; le public est respectueusement prié d'assister, il aura une franche jeu et une bonne chance. Pas de billets blancs.—3 avril.

LICENCES.

AVIS est par le présent donné que les LICENCES mentionnées plus bas devront être renouvelées comme suit, savoir: Des Epiciers, des Colporteurs et de ceux qui tiennent des tables de Billards, le ou avant le 5 AVRIL prochain. Des Aubergistes, le ou avant le 20 MAI prochain. Des Encanteurs, une fois par année, à l'expiration de la date de leur licence. Pénalité contre les Epiciers, les Colporteurs et les Aubergistes sans licence, £10. Contre les Encanteurs, £100. Les Colporteurs sont tenus de montrer leur licence à la demande de tout magistrat, officier de paix, ou officier de milice, sous la pénalité de £10. Ceux qui tiennent des tables de Billard, sans licence sont sujets à une pénalité de £25. Toutes informations contre les infractions à la Loi des licences doivent être adressées à ce Bureau. D. S. STUART, J. M. FERRES, Inspecteurs des Revenus. Pour le District de Montréal. Bureau des Inspecteurs des Revenus, 48, rue Notre-Dame, —31 mars 1847.

L'AMIE DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

Journal Ecclésiastique, Politique, &c. AVIS AUX ABONNÉS ET AU PUBLIC. DANS la rue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre Journal, et pour le mettre à la portée des maîtres de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du 1er de Mai prochain, L'AMIE DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI MARCHÉ et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc. à raison de 12 DOUZE CHELINS et DEMI par année, payable tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se confirment pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE cheilins courant, payables par semestres. Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer, aura droit de recevoir notre journal gratuitement. Nous prions toutes personnes, amis de notre journal de vouloir faire connaître le présent avis dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangent avec nous, nous confieront en le reproduisant, un service que nous leur remercions dans l'occasion. On s'abonne chez MM. les Curés, A Québec, au Bureau du Journal. Et chez MM. J. & O. Crémazie, Libraires, No. 12 Rue St. Fabrice. A Montréal, chez E. R. Fabre, Gér., No. 3, Rue St. Vincent. STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire. Québec, 17 Mars, 1848.

AVIS.

LES affaires ci-devant conduites par JOHN YOUNG & BENJAMIN HOLMES sous les noms et raison de STERNES, YOUNG & CIE., seront continuées à l'avenir par les Sous-signés sous le nom de HOLMES, YOUNG & KNAPP. JOHN YOUNG, BENJAMIN HOLMES, JOSEPH KNAPP. Montréal, 1 fév. 1848.

VITAL DESROCHERS

Artisan admis à la profession d'Arpenteur, au Bureau du département des Terras de la Couronne, le 14 de décembre dernier. Le Bureau du sudit Arpenteur est au No. 121, Rue ST. PAUL, Montréal; il pratiquera le dessin et l'architecture et se transportera à la campagne lorsqu'il en sera requis. Montréal, 17 janv.

AVIS

TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession du feu Lieutenant, John Richardson déc., de l'Acadie, sont priées de les présenter immédiatement au susdigné, exécuteur testamentaire de la dite succession, et procureur de Madame Catherine Antoinette Horne Richardson. CHARLES S. RODIER, Avocat. Place Rollier.

A LOUER OU A VENDRE.

UNE FERME à des conditions faciles. S'adresser à M. GIROUARD, à St. Bonif.

ROMUALD TRUDEAU, APOTHAICARE.

No. 111, Rue St. Paul, Montréal. L'ON trouvera constamment chez le sus-signé, outre son assortiment complet de remèdes et parapharmes de célébrité suédoise, et de tous les objets d'épicerie en or et en argent, les médicaments précieux qui suivent: Pilules végétales de Morrison, de Cooper, de Brandreth de Moffat & K.,—Elixir Pulmonaire,—Baume de Réglisse,—Baume de cerisier sauvage de Wistar. Salsepareille de Twinnhead,—Vernifuge de Winer,—Baume de Niel & C.—21 fév.

A LOUER.

UN PETIT POSSESSION AU 1ER MAI. Une partie de la MAISON, No. 165, sur la rue Notre Dame, formant un beau MAGASIN et un excellent logement. —AVIS— UN OLOS à BOIS sur la rue Bonaventure, d'un arpent de front sur trois quarts d'arpent de profondeur, avec grande et petite porte sur la dite rue Bonaventure. Pour les conditions s'adresser à Madame V. BARRON, No. 18, rue St. Antoine—17 fév.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL

PATRON: Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs, W. Workman, Président, Francis Hincek, A. LaRocque, V. Président, H. Mulbolland, John E. Mills, H. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tuley, Joseph Bourret, Damase Masson, J. Beauharnois, Joseph Grenier, L. T. Drummond, H. Judah, Nelson Davis. AVIS est par le présent donné que cette institution s'ouvre le CINQ CENT sur tous les Dépôts. Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour toutes affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jaudis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les personnes s'engagent, on pourra occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président et le vice Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque: FJOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier. Bureaux de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, Rue St. François-Xavier. Montréal, 23 février, 1848.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

EXTRAIT. MONTANT de aux Dépôts le 31 juillet 1847. £19117 0 30 Novembre. Montant déposé depuis le 31 juillet à cette date. £17850 7 1 do retiré do. £34214 3 8 Augmentation depuis le 31 juillet. £13636 3 5 Balance due aux Dépositaires ce jour. £69033 12 2 Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier. Bureaux de la Banque d'Épargne de la Cité et du District. 33 Novembre 1847.

APPARTEMENTS DEMANDES.

UN Monsieur Anglais désirant apprendre le français voudrait louer une ou deux chambres dans une famille Canadienne, avec ou sans la pension. S'adresser au Bureau de la REVUE CANADIENNE. 12 février, 1848. c o

VITRES A VENDRE.

LA COMPAGNIE de la MANUFACTURE de VERRE de POSTAWA, offre à vendre: 2000 BOITES de VITRES, De 7 1/2 sur 8 1/2 et de 3 1/2 sur 4 1/2 de divers qualités. —AVIS— VITRES de 6 1/2 par assour. PLATE GLASS, venant de cette manufacture, de qualité supérieure et égale au verre d'Allemagne. Les ce n'ont pas pour toutes quantités ou grandeurs, de 3 1/2 à 4 1/2 et de 4 1/2 à 6 1/2 de divers qualités, sont disponibles. Les demandes doivent être adressées au Surintendant à YANDEUR ou au Bureau de la Compagnie à Montréal, rue St. Thérèse. Bureaux de la Compagnie, Montréal, 6 mars 1848.

BUREAUX A LOUER.

DANS la rue SAINT-VINCENT, No. 15, UNE ou DEUX CHAMBRES spacieuses à louer à bon marché.—S'adresser au Bureau de la REVUE.—12 fév.

AVIS. BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

ST.-LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE. MONTRÉAL, 29 Janvier 1848. LES propriétaires de parts dans le Capital de la Compagnie du Chemin de Fer de St. Laurent et de l'Atlantique, sont par ces présentes notifiés et requis de payer au Trésorier, au Bureau de la Compagnie, No. 18, Palais royal St. Jacques, en cette ville, les 5me et 6me VERSEMENTS de DEUX LIVRES, DIX CHELINS courant, par chaque part. Le 5me Versement, le ou avant le 1er jour d'AVRIL, et le 6me Versement, le ou avant le 1er jour de MAI prochain. Les personnes qui résident dans le District de St. François, pourront faire leurs paiements aux agents de la Banque de la Cité, à Sherbrooke ou à Stanstead, comme il leur conviendra le mieux pour la localité où elles résident. Par ordre THOMAS STEERS, Sec et Trésorier. 81 janv.

TERRES A VENDRE.

UNE superbe TERRE située dans le paroisse de St. Constant, avec une maison, granges, etc.—Aussi une TERRE à BOIS située dans le paroisse de Beauharnais. S'adresser à St. Constant, à JULIEN GERVAIS, ou au Curé de la Paroisse.

CHARLES CAREAU, MARCHAND-TAILLEUR.

A TRANPORTE SON MAGASIN AU NO. 87, RUE NOTRE-DAME VIS-A-VIS L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE, 2e PORTE DE M. BOIVIN, ORFEVRE.

C. G. profite de cette occasion pour remercier ses amis et le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et les informe qu'il a toujours en mains un assortiment général de Draps fin, Casimeers français Satin, Etouffes pour veste, Chemises fines, Cols, Collets, Cravates, Gants, etc. IL A RECU SES LIVRES DE MODES POUR 1848. Montréal, 31 mars 1848.